



HEURES D'OUVERTURE DU BUREAU MUNICIPAL

du lundi au jeudi, de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 45 et le vendredi, de 8 h 30 à 12 h
Le bureau est fermé le vendredi après-midi

La prochaine séance ordinaire du Conseil municipal se tiendra le

LUNDI 7 MARS 2022 À 19 h 30

Dans le contexte particulier lié à la pandémie de la COVID-19 il est possible que ladite séance se tienne à huis clos par visioconférence entre les membres du Conseil municipal. Vous pouvez transmettre vos questions/commentaires par écrit pour cette séance à la direction générale, par courriel au *direction@mmsg.ca* avant midi le 7 mars 2022. Si la réunion est ouverte aux citoyens, l'accès sera restreint, il est donc préférable de transmettre vos observations avant la réunion. De plus, si la réunion est ouverte aux citoyens, aucun enregistrement de la séance ne sera effectué.

Vous pourrez consulter une version préliminaire de l'ordre du jour **le jeudi 3 mars 2022** en vous rendant sur le site Internet de la Municipalité ou sur la page Facebook. L'ordre du jour complet sera disponible le jour de la séance.

DOSSIER D'URBANISME À L'ÉTUDE POUR LA SÉANCE DU 7 MARS 2022

- * 53, rang Lareau - demande de PPCMOI : construction d'un garage pour réparation de machinerie agricole;
- * Lot 6 379 894 sur la rue Bessette - demande de PPCMOI : changement d'usage pour l'implantation d'une garderie.

RAPPEL - COMPTE DE TAXES 2022

Nous vous rappelons que le 1^{er} versement des taxes municipales **est dû le 23 février 2022**. Veuillez prendre note que les comptes de taxes municipales sont payables auprès de votre institution financière, par virement *Interac* (prière de téléphoner au bureau municipal pour les instructions), par chèque (envoyé par la poste ou déposé dans la boîte de courrier municipal située à la gauche de la porte d'entrée principale du Complexe municipal) ou en argent comptant directement bureau municipal.

N'oubliez pas de vérifier le numéro de matricule inscrit sur votre compte de taxes 2022 (les 10 chiffres suivis d'une série de 0) pour le paiement auprès de votre institution financière. Tout retard dans le paiement entraînera une pénalité et des intérêts.

Voici, ci-dessous, la liste des institutions financières avec qui vous pouvez faire un paiement par Internet :

La Caisse Desjardins, la Banque TD Canada Trust, la Banque Scotia, la Banque Nationale, la Banque Manuvie, la Banque de Montréal (BMO), la Banque Laurentienne et la Banque Royale du Canada (RBC).

OFFRE D'EMPLOI

Poste

Assistant(e) aux travaux de voirie (emploi étudiant)

Type de poste

Temporaire saisonnier (environ 8 semaines) à temps plein.

Description

La Municipalité de Mont-Saint-Grégoire est à la recherche d'une personne pour occuper le poste d'assistant(e) aux travaux de voirie durant la saison estivale 2022.

Sous la supervision de la directrice générale et greffière-trésorière ainsi que du responsable de la voirie adjoint, l'assistant(e) aux travaux de voirie exécute toutes les tâches requises à ses fonctions dont, notamment :

- Effectuer des travaux horticoles (arrosage des fleurs, coupe des gazons, taille-bordure, etc.);
- Effectuer de menus travaux d'entretien général des bâtiments et des terrains municipaux;
- Toutes autres tâches connexes reliées au fonctionnement normal du service des travaux publics dans la Municipalité.

Exigences

- Bonne condition physique, doit pouvoir fournir un effort physique soutenu;
- Être autonome, responsable, polyvalent(e) et ponctuel(le);
- Posséder un permis de conduire de classe 5 valide;
- Posséder un bon esprit d'équipe et doit aimer travailler à l'extérieur.

Conditions salariales

Il s'agit d'un emploi d'une durée approximative de 8 semaines débutant à la fin du mois de mai, au tarif de 16,09 \$ l'heure, pour environ 30 heures par semaine, selon les besoins.

Transmission des curriculum vitae et date limite

Les curriculum vitae doivent être transmis par courrier ou par courriel au plus tard le **7 mars 2022 à 12 h**. La Municipalité ne communiquera qu'avec les personnes dont la candidature aura été retenue pour procéder à une entrevue.

Responsable

Manon Donais, directrice générale et greffière-trésorière

Municipalité de Mont-Saint-Grégoire

1, boulevard du Frère-André

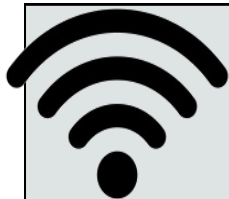
Mont-Saint-Grégoire (Québec) J0J 1K0

Téléphone : 450-347-5376 poste 23

Courriel : direction@mmsg.ca

PROCHAINE PARUTION DU BULLETIN MUNICIPAL

Vous pouvez transmettre vos annonces pour le prochain bulletin par courriel au taxes@mmsg.ca, **avant 16 h 45 le mardi 15 mars 2022** pour la parution **du 24 mars 2022**. Pour obtenir plus d'information veuillez communiquer avec le bureau municipal au 450 347-5376.



WIFI DISPONIBLE À L'EXTÉRIEUR DU CENTRE COMMUNAUTAIRE

Un réseau Wifi est disponible à l'extérieur du Centre communautaire pour les urgences. Le réseau se nomme Centre communautaire et le mot de passe est motdepasse.

AVIS PUBLIC

AVIS DE DÉPÔT – PROJET DE RÈGLEMENT RÈGLEMENT NUMÉRO 2022-284

Adoptant le code d'éthique et de déontologie des élus municipaux
AUX CONTRIBUABLES DE LA MUNICIPALITÉ DE MONT-SAINT-GRÉGOIRE

AVIS PUBLIC est par les présentes donné que lors de la séance ordinaire tenue le 7 février 2022, le Conseil de cette Municipalité a procédé au dépôt du projet de règlement numéro 2022-284 modifiant le règlement numéro 2017-263 concernant le code d'éthique et de déontologie des élus municipaux.

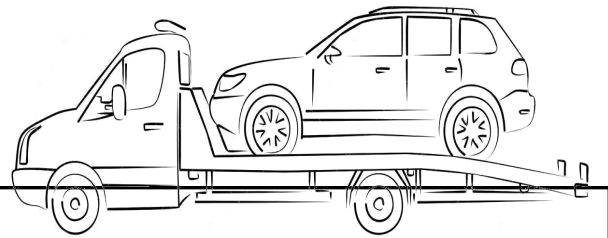
Ledit règlement a pour objet de remplacer le règlement numéro 2017-263 et ses amendements.

Le règlement numéro 2022-284 sera adopté par le Conseil municipal lors de la séance ordinaire qui se tiendra le lundi 7 mars 2022 à 19 h 30.

Ledit règlement peut être consulté sur rendez-vous, en téléphonant préalablement au 450 347-5376, au bureau municipal situé au 1, boulevard du Frère-André, durant les heures d'ouverture, soit du lundi au jeudi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 45 ainsi que le vendredi de 8 h 30 à 12 h. Le règlement est également disponible sur le site Internet de la Municipalité au www.mmsg.ca dans la section « Citoyens », « Règlements municipaux ».

Donné à Mont-Saint-Grégoire, ce 10^e jour du mois de février 2022.

Manon Donais, directrice générale et greffière-trésorière



STATIONNEMENT LA NUIT



Veillez prendre avis que, selon le règlement numéro 2017-252 (RM-330) concernant la circulation et le stationnement, il est interdit de stationner ou d'immobiliser son véhicule sur le chemin public entre 23 h et 7 h du 15 novembre au 1^{er} avril inclusivement et ce, sur tout le territoire de la Municipalité (article 6). De plus, quiconque contrevient au présent règlement est passible, en plus des frais de dépannage, d'une amende (article 25).
Merci de votre compréhension.

CAMPAGNE VILLES ET MUNICIPALITÉS CONTRE LE RADON

Il n'y a aucune excuse pour ne pas mesurer le radon dans votre maison, même si le résultat de votre voisin est faible, même si votre maison est neuve, sans sous-sol ou bien construite sur le sable. Visitez le site Web de l'Association pulmonaire du Québec pour en apprendre davantage. poumonquebec.ca



An infographic titled 'COMMENT RÉDUIRE LA CONCENTRATION DE RADON DANS VOTRE MAISON'. It shows a house with arrows indicating radon entry and three methods to reduce radon: 1. 'RETENIR LES SERVICES d'un professionnel certifié' which 'RÉDUIT LE RADON JUSQU'À 90 %'. 2. 'L'AUGMENTATION de la ventilation' which 'RÉDUIT LE RADON DE 25 à 50 %'. 3. 'LE COLMATAGE de fissures' which 'RÉDUIT LE RADON PAR 13 %'. The word 'RADON' is written at the bottom right of the house illustration. A small logo for 'Grâce à Santé Canada' is in the bottom right corner.

CONFÉRENCE EN AGRICULTURE URBAINE

Réservez vos places aux conférences en agriculture urbaine avec Agro-Passion. Les conférences gratuites auront lieu au Centre communautaire situé au 45, rang de la Montagne à Mont-Saint-Grégoire. Les places sont limitées à 40 personnes par conférence.

Les quatre conférences sont : Le démarrage des semis intérieurs (24 mars), Des poules dans sa cour (14 avril), Bien débuter son potager (28 avril), et Des fleurs plein les papilles (9 juin).

Pour réserver : <https://forms.office.com/r/U7thdNbRtH>

DÉMARRAGE DES SEMIS INTÉRIEURS 24 mars



Il y a de nombreux avantages à démarrer soi-même ses propres plants de légumes ; plus grands choix de variétés, plus économiques, les semis sont prêts au bon moment et bien sûr c'est aussi un bon choix pour allonger sa saison de jardinage !



COMMUNIQUÉ RELATIF AU CAMP DE JOUR D'ÉTÉ 2022

Inscrire son enfant au camp de jour de La zone Youhou! c'est lui offrir l'opportunité de vivre un été mémorable grâce à une foule d'activités et de thématiques. Conformément aux directives de la Santé publique, sachez que nous avons mis en place les mesures sanitaires nécessaires, en plus d'offrir à nos animateurs une formation complète pour nous assurer d'accueillir vos enfants en toute sécurité. Le camp de jour se déroulera du **27 juin au 19 août 2022**.

Les inscriptions **débutent le 14 mars** et se font en ligne au www.youhou.zone. Pour toutes questions, veuillez communiquer avec eux par courriel au info@youhou.zone ou par téléphone au 1 877-931-6850.

BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE DE MONT-SAINT-GRÉGOIRE

Membre du Réseau BIBLIO de la Montérégie—Abonnez-vous, c'est gratuit!

La bibliothèque est ouverte au public avec des mesures sanitaires obligatoires pour tous. La bibliothèque est située au sous-sol du Centre communautaire au 45, rang de la Montagne. Les heures d'ouverture sont le lundi et mercredi de 18 h 30 à 20 h 30 et le samedi de 10 h à 12 h.

L'activité de l'heure du conte et bricolage est de retour le samedi 12 mars de 10 h 30 à 11 h 30 dans la petite salle située à côté de la bibliothèque. Bienvenue à tous !

Impliquez-vous à la bibliothèque ! Aidez-nous à en faire un lieu de rencontre et de détente agréable, motivant et dynamique. En se joignant à notre équipe, vous recevrez toute la formation nécessaire. Communiquer avec Josianne Bouchard au 438 824-5154.

**COMMUNIQUÉ DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE D'INCENDIE DE
MONT-SAINT-GRÉGOIRE ET SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE**

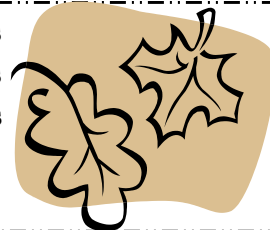


La séance ordinaire du Conseil d'administration de la Régie du mardi 8 mars 2022 à 19 h 30 se tiendra possiblement à huis clos, par conférence téléphonique ou vidéo. Merci de votre compréhension.

Pour communiquer avec la Régie intermunicipale d'incendie, veuillez téléphoner à madame Irène King, directrice générale et greffière-trésorière, au 450-347-5376 poste 28.

Le mois de mars est à nos portes et, avec lui, viennent le printemps et le temps des sucres. Allons visiter nos entreprises locales pour les encourager. Nous vous invitons donc à être prudents et courtois avec les nombreux visiteurs qui se baladeront dans notre belle Municipalité.

! Bon temps des sucres à tous !



BRIGADIER(ÈRE) SCOLAIRE REMPLAÇANT(E) — RECRUTEMENT



La Municipalité de Mont-Saint-Grégoire est à la recherche de candidatures afin de combler un poste de brigadier(ère) scolaire remplaçant(e). Les candidats(es) devront démontrer qu'ils n'ont aucun casier judiciaire. Les personnes intéressées peuvent communiquer avec madame Manon Donais par téléphone au 450 347-5376, poste 23.

Publicité payante

Scanne moi!

BOUETTE & BROUETTE
MICROFERME MONT-ST-GRÉGOIRE

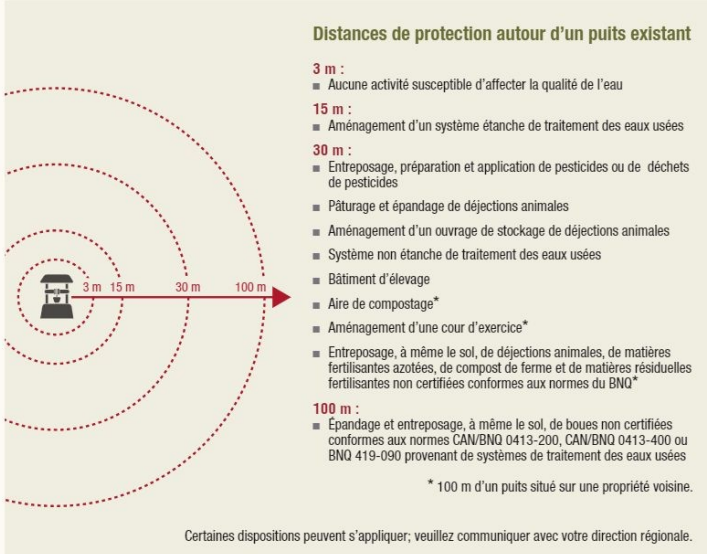
Abonnement saison 2022 en cours

Formulaire d'inscription sur notre nouveau site web:
bouetteetbrouette.ca

Paniers hebdomadaires de légumes naturels

30,50\$ à
42,50\$ par
semaine pour
nourrir entre
1 et 6
personnes

INFORMATIONS SUR VOTRE Puits - EXTRAIT DU RÈGLEMENT SUR LE PRÉLÈVEMENT DES EAUX ET LEUR PROTECTION



Pratiques essentielles pour protéger l'eau de votre puits :

- Munir le puits d'un repère visuel pour faciliter sa localisation à partir d'une distance minimale de 30 mètres;
- Entretien du puits pour le maintenir en bon état (exemple : installer un couvercle sécuritaire et résistant à l'infiltration de contaminants et de vermine);
- Aménager le sol autour du puits sur un pourtour d'un mètre pour empêcher la présence d'eau stagnante et prévenir le ruissellement vers le puits;
- Ne pas appliquer de fertilisants ou de pesticides à proximité du puits même s'il est bordé par un aménagement paysager;
- Ne pas stationner de véhicule à essence/diesel à proximité du puits;
- Tenir les animaux de compagnie ou de ferme éloignés du puits;
- Planifier les aménagements de votre propriété de manière à éviter de contaminer le puits;
- Faire analyser l'eau par l'un des laboratoires accrédités par le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, deux fois par an pour les paramètres microbiologiques (exemple : bactéries *E. coli*).

Environnement
et Lutte contre
les changements
climatiques

Québec



Puits existants en milieu agricole

Protégez la qualité de l'eau souterraine destinée à la consommation humaine

Le présent dépliant fournit des renseignements sur les exigences réglementaires et les bonnes pratiques à adopter pour la protection de l'eau d'un puits de catégorie 3 destiné à alimenter 20 personnes et moins.

Même si l'eau de votre puits est d'apparence claire, limpide et sans odeur, des contaminants peuvent s'y retrouver et avoir des effets indésirables sur la santé de ceux qui la consomment.

Les principaux contaminants retrouvés en milieu agricole qui peuvent rendre l'eau impropre à la consommation sont :

- Les nitrates, les nitrites et les microorganismes pathogènes provenant :
 - des fertilisants (exemple : fumier);
 - des rejets sanitaires;
 - de la décomposition des végétaux et des animaux;
- Les pesticides.

Risque de contamination d'un puits selon la texture du sol et la profondeur de la nappe phréatique

Texture du sol (vitesse d'infiltration de l'eau)	Profondeur de la nappe phréatique			
	Moins de 1 m	de 1 à 5 m	de 5 à 15 m	Plus de 15 m
Sable (rapide)	Élevée	Élevée	Élevée	Moyenne
Loam (moyenne)	Élevée	Élevée	Moyenne	Faible
Loam argileux (lente)	Élevée	Moyenne	Faible	Très faible
Argile (très lente)	Élevée	Faible	Très faible	Très faible



Photographie : Diane Wymard, MELCC

Votre gouvernement

Québec

Changement dans nos habitudes quotidiennes

Passeport vaccinal demandé
Réservez votre place
450-346-0662

CENTRE DE
Femmes
DU HAUT-RICHELIEU

Programmation complète : www.cfhr.ca



Parfois, nous avons des habitudes qui nous viennent de très loin et nous ne savons plus pourquoi.

Il peut nous arriver d'avoir besoin de changement dans ce que nous accomplissons au quotidien ou bien de briser un peu notre routine.

Discutons ensemble de comment faire pour y arriver !

À notre café-rencontre

4 MARS - 9H30 À 11H30

CENTRE COMMUNAUTAIRE

*45, rang de la Montagne
Mont-Saint-Grégoire*

La salle est située au sous-sol

COMMUNIQUÉ DU CENTRE D'ACTION BÉNÉVOLE D'IBERVILLE ET DE LA RÉGION

Clinique d'impôts 2022

Cette année, le CABIR modifie sa façon de faire pour sa clinique d'impôt, afin de respecter les consignes sanitaires en lien avec la COVID-19.

Le service d'impôt est toujours offert aux habitants des secteurs d'Iberville, de Saint-Athanase et de Mont-Saint-Grégoire.

Pour bénéficier des services offerts, vous devez respecter les critères de revenu annuel suivant :

- Une personne seule = maximum 35 000 \$
- Un couple = maximum 45 000 \$ et chaque personne à charge supplémentaire 2 500 \$

À partir du mercredi 16 février 2022, une boîte sera à votre disposition dans laquelle vous pourrez déposer une enveloppe contenant les documents pour produire votre déclaration de revenus. Présentez-vous au 290, des Conseillers à Saint-Jean-sur-Richelieu du lundi au jeudi de 9 h à 12 h et de 13 h 30 à 16 h.

À partir du 1^{er} mars 2022, les bénévoles responsables vous contacteront pour fixer la date de cueillette et obtenir des renseignements supplémentaires au besoin.

Ce service est gratuit, mais une contribution volontaire de 5 \$ est suggérée.

Pour plus de détails, contactez-nous au 450 347-1172.



CLINIQUE D'IMPÔT 2022

CLINIQUE D'IMPÔT SANS CONTACT

**VEUILLEZ DÉPOSER VOS DOCUMENTS ENTRE LES DEUX PORTES
DU 290, AVENUE DES CONSEILLERS
À PARTIR DU MERCREDI 16 FÉVRIER 2022**

**HORAIRE DU LUNDI AU JEUDI
DE 9H À 12H ET DE 13H30 À 16H
VOUS DEVEZ REMPLIR LA FICHE D'INSCRIPTION**

EXTINCTEURS : REMPLISSAGE

Nous désirons vous rappeler que la Municipalité offre gratuitement à ses citoyens la possibilité de faire remplir leurs extincteurs. Il suffit d'apporter vos appareils au bureau municipal en prenant soin de **bien les identifier** avec une étiquette indiquant clairement votre nom, adresse et numéro de téléphone. **Veillez cependant noter que les tests hydrostatiques (effectués aux 5 ans), les réparations et le remplacement de pièces vous seront facturés.**





COMMUNIQUÉ DE COMPO-HAUT-RICHELIEU

Consignes de collecte en hiver

- Gardez le couvercle du bac fermé pour éviter les dégâts ou l'accumulation de pluie ou de neige à l'intérieur (qui augmentent inutilement le poids et donc le coût).
- Prolongez la durée de vie de vos bacs en vous assurant que votre bac n'est pas enlisé au sol (boue, neige, gel).
- Poudrierie, verglas? Donnez congé à votre bac! Si vous pouvez sauter une collecte, laissez votre bac en sécurité loin de la route, des fossés et des équipements de déneigement.



Réduire, c'est agir!

Au cours des prochaines semaines, nous procéderons à l'annonce de quelques activités reliées à la réduction des déchets. Surveillez nos actualités!

Réduire,
C'EST AGIR!



Compostage domestique



Zéro déchet



Non au gaspillage alimentaire

	Jour de collecte	Fréquence de collecte
Déchets	Mardi	Aux 2 semaines à l'année
Compostage	Vendredi	Aux 2 semaines de décembre à mars
Récupération	Mardi	Aux 2 semaines à l'année
Gros rebuts	8 mars et 5 avril	Chaque mois

MARS						
D	L	M	M	J	V	S
		1 R	2	3	4	5
6	7	8 D	9	10	11 C	12
13	14	15 R	16	17	18	19
20	21	22 D	23	24	25 C	26
27	28	29 R	30	31		

AVRIL						
D	L	M	M	J	V	S
					1 C	2
3	4	5 D	6	7	8 C	9
10	11	12 R	13	14	15 C	16
17	18	19 D	20	21	22 C	23
24	25	26 R	27	28	29 C	30
C BRUN'O : Collecte chaque semaine jusqu'en novembre.						

R Récupération

C Compostage

D Déchets

Gros rebuts non valorisables

Aussi : Aucun surplus collecté en dehors du bac roulant, tant pour les ordures que les matières recyclables.

Compo-Haut-Richelieu inc. est responsable de la gestion des matières résiduelles pour douze municipalités de la MRC du Haut-Richelieu. Son mandat consiste à orchestrer les services de la manière la plus économique possible, et ce, dans les règles de l'art.

Site web: compo.qc.ca Téléphone: 450 347-0299